

-=-= MAIRIE DE LABRUGUIERE -=-=

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-NEUF AVRIL à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David VEAUTE.

PRÉSENTS :

M. David VEAUTE, Maire, Mme Sophie ASSEMAT, M. Alexandre NEGRE, Mme Laure LOMBELLO, M. Stéphane GILABERT, Mme Laurence KASATENKO, M. Jérémie LEMOINE, Mme Carole GAU, M. Patrick BOURGUES, M. Georges MARIGO, M. Roland BIAGUI, Mme Isabelle ZIEGELÉ, M. Régis SIGUIER, M. Jean-François GARCIA, Mme Karine JEAY, Mme Magali FABRE, Mme Karine HERCOVITZ, Mme Nathalie ANDRIEU, M. Boris VIDAL, Mme Mathilde GALONNIER, Mme Soline ROUTELOUS, Mme Rose DURAND, M. Axel EVENO, M. Jean-Yves GUEGUEN, M. Sylvain BADIA, Mme Bérengère JULIEN, M. Nathan HEUILLET,

REPRÉSENTÉS :

Stéphane CAYRE,

procuration à

Magali FABRE

Anne-Marie NEGRE,

procuration à

Nathan HEUILLET,

SECRETAIRE DE SEANCE : Régis SIGUIER

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- **Personnel communal – Action Sociale : Convention triennale de délégation des prestations sociales au Comité d'œuvres Sociales (COS) – Années 2026 à 2028**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la signature de la convention triennale de financement au COS

La délibération est adoptée l'unanimité

- **FOL 81 : Renouvellement de la Convention “ L'école rencontre les arts de la scène”**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la signature de la convention triennale pour la mise en œuvre du dispositif « Réseau Zig Z'Arts – l'Ecole rencontre les arts de la scène »

La délibération est adoptée l'unanimité

- **Demande de soutien à la diffusion de proximité - Spectacle « Fibre »**

- Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le soutien de la Région Occitanie

La délibération est adoptée l'unanimité

- **Désignation des représentants élus au CST**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'instituer le CST pour le nouveau mandat de maintenir le paritarisme à 3 pour les représentants de l'employeur et les représentants du personnel

La délibération est adoptée l'unanimité

<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>

- **Vote du Budget Primitif 2026**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- Budget Principal
- Budget des Pompes Funèbres
- Budget du Cinéma

La délibération est adoptée l'unanimité pour les 3 budgets proposés

- **Valorisation du personnel sur les budgets annexes**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- De valoriser les interventions du personnel sur les Budgets des Pompes, Funèbres, du CCAS et du Cinéma pour un montant total de 96 000 € pour l'année 2026

La délibération est adoptée l'unanimité

- **Versement des subventions aux associations année 2026**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- **Subventions < 23 000 €**

Les élus (et/ou les conjoints) sont administrateurs au sein des associations ne prennent pas part au vote

La délibération est adoptée l'unanimité

- **Subventions > 23 000 €**

Les élus (et/ou les conjoints) sont administrateurs au sein des associations ne prennent pas part au vote

La délibération est adoptée l'unanimité

- **Fixation des taux d'imposition**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- De fixer les taux pour l'année 2026

La délibération est adoptée avec 25 voix pour et 4 abstentions (AM. Nègre, représentée, S. Badia, B. Julien et N. Heuillet)

- **Valorisation du personnel sur les budgets annexes**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- De valoriser les interventions du personnel sur les Budgets des Pompes, Funèbres, du CCAS et du Cinéma pour un montant total de 96 000 € pour l'année 2026

La délibération est adoptée avec 28 voix et 1 abstention (B. Julien)

<u>AFFAIRES FONCIERES</u>

- **Chemin privé d'Arnauduffe – Monsieur et Madame Guiraud Dominique – régularisation foncière**

Le Maire propose au Conseil Municipal

- De constater la désaffectation du domaine public de l'emprise de la parcelle, son déclassement du DP
- Et d'approuver la cession de ladite parcelle, dans le cadre de la succession de Madame Raynaud

La délibération est adoptée l'unanimité

La séance est levée à 21 h 30